

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE630

présenté par
M. Jean-Pierre Vigier

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Ils promeuvent le partenariat permettant de nouer des liens entre les établissements scolaires généraux et agricoles, l'État et les régions, ou les départements ou les communes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à encourager et à renforcer la création d'un choc d'attractivité des métiers de l'agriculture qui passera aussi par la mise en place de systèmes de partenariats entre les établissements scolaires généraux et agricoles, l'État et les Régions.